

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 3
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 07/04/2015

Le 13 avril 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT (remplacé par Pierre LUCIDOR), Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Vincent LAUTIER (remplacé par Nathalie TISSERAND), Sylvie MICHEL, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Hubert BONNET (pouvoir à Marc PECHOUX), Béatrice GUERIN (pouvoir à Claude TRASSARD), Frédéric VALLOS (pouvoir à Françoise DUVILLARD), Noël CHEYNET, Roger CHORIER, Michel DUROUSSIN, Olivier EYRAUD, Marie LABROSSE, Chantal NOEL, Marie-Claude OVISTE, Monique RONGEON.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Bruno HENRY

OBJET : ASSAINISSEMENT - Approbation des avenants n°1 – LOTS 2 et 3 – STEP des BORDS DE SAONE

M. REY Bernard, Vice-Président en charge de l'Assainissement, rappelle que la réalisation des travaux de la station et des réseaux des bords de Saône s'effectue dans le cadre d'un marché en plusieurs lots :

LOT 1 : Réseaux entre Trévoux et Massieux

LOT 2 : Poste de relèvement et bassin d'orage à Trévoux

LOT 3 : Station d'épuration des bords de Saône à Massieux

Des avenants sont nécessaires sur les lots 2 et 3 de ces marchés de travaux.

Lot 2, avenant n° 1

Le marché a été confié au groupement d'entreprises PETAVIT-SOCALF, suite à un appel d'offre restreint.

L'avenant a pour objet de prendre en compte :

- des prix nouveaux notifiés par ordre de service ;
- des prix modificatifs issus de demandes non notifiées par ordre de services ;
- les aléas et sujétions techniques imprévues rencontrées au cours des travaux ;
- de nouveaux délais contractuels d'exécution du marché ;
- le nouveau taux de TVA à 20,0 % au lieu de 19,6 % conformément à l'article 68 de la loi de finances pour 2014.

Les incidences financières de cet avenant sont résumées dans le tableau suivant :

	Marché initial	Avenant	
Taux de la TVA	19,6 %	20,0 %	20,0 %
Montant HT	1 464 144,38 €	115 714,00 €	1 579 858,35 €
Montant TTC	1 751 116,64 €	138 856,80 €	1 895 830,02 €

L'écart introduit par cet avenant est de + 7,90 % en HT.

L'avenant prolonge globalement le délai de réalisation des travaux de onze mois suite à divers aléas dans les opérations préliminaires (permis de construire de la station et du bassin d'orage à Trévoux).

La commission d'appel d'offres, réunie le 12 mars 2015 a émis un avis favorable sur cet avenant.

Lot 3, avenant n°1

Le marché a été confié au groupement d'entreprises SOGEA – Champale - CHARRIN TP suite à un appel d'offre restreint.

L'avenant a pour objet de prendre en compte :

- des prix nouveaux notifiés par ordre de service ;
- des prix modificatifs issus de demandes non notifiées par ordre de services ;
- les aléas et sujétions techniques imprévues rencontrées au cours des travaux ;
- de nouveaux délais contractuels d'exécution du marché ;
- le nouveau taux de la TVA à 20,0 % au lieu de 19,6 % conformément à l'article 68 de la loi de finances pour 2014.

	Marché initial	Avenant	Marché après avenant
Taux de la TVA	19,6 %	20,0 %	20,0 %
Montant HT	5 955 000,00 €	100 967,50 €	6 243 967,50 €
Montant TTC	7 122 180,00 €	121 161,00 €	7 492 761,00 €

L'écart introduit par l'avenant n°1 est de + 1,64% en HT.

L'avenant prolonge globalement le délai de réalisation des travaux de 27.5 mois pour tenir compte des délais supplémentaires liées aux crues de la Saône (6 mois) et des retards dans l'exécution des travaux (15 mois) et des périodes de préparation au démarrage et de mise au point et d'observation en fin de chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- ✓ **Approuve** les avenants n°1 des lots 2 et 3 des travaux de la station et des réseaux des bords de Saône
- ✓ **Autorise** le Président à signer ces deux avenants et tous documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150413-2015C45-AS

2 2 AVR. 2015

A Trévoux, le 13 avril 2015,



Le Président,
Bernard GRISON